Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1591

Artikel: Drogues : l'alcool, en toute légalité
Autor: Escher, Gérard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019048

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'alcool, en toute légalité

Les études sur les drogues souffrent des préjugés sociaux et culturels, relayés et amplifiés par les médias. C'est pourquoi les méfaits de l'alcool échappent souvent à la «diabolisation» réservée aux autres stupéfiants.

Le rapport Roques sur la dangerosité des drogues commandité en 1999 par le secrétaire d'état à la santé en France, Bernard Kouchner, classait les drogues en trois catégories. La plus toxique comprenait l'héroïne, la cocaïne et l'alcool; la deuxième était constituée par les psychostimulants, les hallucinogènes, le tabac, et les tranquillisants; en troisième lieu, il y avait le cannabis. C'est sans surprise que le classement de l'alcool, justifié en termes de dangerosité, n'eut pas de conséquences pratiques dans la législation française.

En septembre 2002, *Science*, la revue vénérable et respectée, publiée par l'Association américaine pour l'avancement de la science, publiait un article d'une équipe de chercheurs du National Institute of Drug Abuse (NIDA), démontrant qu'une dose d'ecstasy (nom scientifique MDMA) suffisait pour endommager (la presse précisait même pour «détruire») une classe importante de cellules nerveuses, les neurones dopaminergiques et par là, mener à la maladie de Parkinson. De plus, près de 40% des animaux engagés dans l'expérience mouraient. L'article publié fut vulgarisé par le NIDA, malgré les scepticismes et les protestations de nombreux scientifiques et malgré des faiblesses méthodologiques manifestes, l'absence de mesure du taux de MDMA dans le sang par exemple. La presse se fit un délice de rappeler que les *rave parties* pouvaient mener au Parkinson; ceci aida grandement le congrès américain à durcir l'appareil répressif dans une loi alors en préparation. En septembre 2004, l'article de *Science* fut rétracté, car l'équipe avait confondu deux flacons du frigo. Ici la science et son processus de revue par les pairs n'avaient pas résisté à la pression politique qui attendait la preuve tangible de la dangerosité d'une substance dont on entendait pénaliser l'utilisation.

De tout temps l'alcool a accompagné les plaisirs de la table par delà ses effets nuisibles, comme lors de ce Déjeuner d'huîtres peint par Jean-François de Troy en 1735.

Les médias trahissent la recherche

Récemment, une équipe genevoise a publié un article remarquable, dans une revue prestigieuse, *Nature Neuroscience*, sur les effets d'un agent biochimique naturel de notre corps, appelé acide gamma-hydroxybutyrique ou GHB. Le GHB imite un des neurotransmetteurs majeurs de notre cerveau, appelé GABA. Les neurones qui «fonctionnent» au GABA sont inhibiteurs. Le GHB, synthétisé par Henri Laborit en 1964 et connu pour ses propriétés anesthésiques et hypnotiques, ne fait partie des drogues illicites - du moins pour la législation américaine - que depuis mars 2000. A faible dose, il est désinhibiteur, à fortes doses, il peut mener au coma. Le parallélisme avec l'alcool et les benzodiazépines n'est pas fortuit. L'équipe genevoise, combinant biologie moléculaire et électrophysiologie, a réussi à préciser le mode d'action du GHB, par l'activation sélective de certains canaux potassiques dans les neurones GABA. Le résultat est pertinent pour les traitements des toxicomanes, car les composés comme le GHB agissent sur un groupe de neurones, qui des profondeurs de notre cerveau, innervent notre cortex et dont la modulation est à l'origine du besoin maladif de drogue, le *craving*.

C'est donc tout bon. Mais pourquoi la presse n'a-t-elle pas manqué de titrer «la drogue du violeur décodée» ? Car une chose est le mode d'action d'une substance dangereuse ou prometteuse, le décodage du viol en est une autre. A part deux cas très médiatisés de viol au cours de fêtes où la victime avait consommé du GHB, les données sont rares. La Maison Blanche, très présente dans les pages Internet consacrées au danger de la drogue, publie quelques chiffres. Sur 711 personnes victimes d'un viol sous l'influence d'une drogue, 48 étaient GHB-positives. Nous devinons, mais cela ne ferait pas les manchettes, que si une substance devait être labellisée «drogue du viol», ce serait certainement l'alcool.

Soit les résultats scientifiques ne peuvent pas être pris en compte pour des raisons sociales et culturelles - c'est le cas de la dangerosité de l'alcool - soit ils sont amplifiés jusqu'à méconnaissance - la «diabolisation» des drogues associées aux pratiques des *rave parties*. La communication en la matière n'est pas facile. Pourtant la lutte contre la drogue et le traitement des toxicomanes ont plus que jamais besoin d'une base rationnelle de connaissances scientifiques. *ge*